

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 15 juin 2009, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchiller, Président.

Le président demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence suite au décès de M. Claude Montandon et adresse toutes ses condoléances à sa famille.

Aucune assermentation n'est demandée ; le Président relève la démission de 3 membres.

L'appel nominal révèle la présence de 28 membres sur 51 ; le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Assermentations
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Comptes 2009 de la Bourse communale
- Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion
- Présentation de l'étude sur les Circulations et modération du trafic dans le village
- Communications et réponses de la Municipalité
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 16 décembre 2009 est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2009 de la Bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, donne lecture du rapport municipal sur les comptes 2009 de la Bourse communale. Il excuse la boursière communale, Mme Maradan, qui est absente.

M. Eric Kemmling, rapporteur de la Commission de gestion donne lecture du rapport de la commission.

La commission s'est réunie le 7 juin 2010 et a reçu les informations et explications du syndic et de la boursière communale. Suite à différents pointages et consultation du rapport de FIDACEB SA, la commission propose au Conseil d'approuver le rapport municipal sur les comptes communaux 2009 et la répartition du solde tel que présenté ainsi que de donner décharge aux vérificateurs.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole

Suite à une question de M. Daniel Hess sur le poste « Services industriels », le Syndic indique que les recettes plus faibles s'expliquent du fait qu'il y a eu moins de taxes de raccordement au réseau d'eau par rapport à ce qui était prévu (constructions non réalisées). L'excédent de charges par rapport au budget s'explique principalement par un amortissement supplémentaire du réseau d'eau et l'extourne d'une taxe de raccordement, tel qu'expliqué à la Commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le Président invite le Conseil à passer au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

4. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion

Le Secrétaire préside l'élection du Président. M. Jean-Marc Buchiller a manifesté son intérêt pour ce poste. Vu qu'il n'y a pas d'autre candidature, le Conseil passe au vote. L'assemblée élit M. Buchiller à l'unanimité.

M. Jean-François Jeannin, excusé ce soir, a manifesté son intérêt pour le poste de Vice-président. L'assemblée l'élit à l'unanimité.

Les scrutateurs et sous-scrutateurs sont élus à l'unanimité

- Mme Christiane Jaccard
- Mme Jocelyne Miéville
- M. Jean Crausaz (sous-scrutateur)
- Mme Sylvie Trolliet (sous-scrutatrice)

Les membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité

- Mme Mary-Line Duvoisin (rapporteur)
- Mme Chantal Herren
- M. Nicolas Rouge
- Mme Madeleine Piguet (suppléante)
- M. Hervé Kemmling (suppléant)

5. Présentation de l'étude sur les Circulations et modération du trafic dans le village

Le Président remercie les représentants du bureau d'étude Christe-Gygax, M. Christe et Mme Ciotti. Il est rappelé que le Conseil ne sera pas appelé à voter sur ce sujet ce soir et que des questions peuvent être posées autant au mandataire qu'à la Municipalité. Les membres de la Commission de suivi du Conseil auront aussi l'occasion de s'exprimer après la présentation.

Suite à la présentation, M. Rouge de la Commission de suivi note que le travail a été très bien fait et que les différentes zones du village ont été traitées. Le coût est important et des priorités devront être fixées. Il ne faut toutefois pas perdre à l'esprit que l'objectif est d'augmenter la sécurité.

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, note que les solutions apportées sont intéressantes. Différents aménagements seront prochainement proposés au Conseil général, comme le resserrement à l'entrée du village. Pour d'autres aménagements, la Commune estime qu'ils pourraient être réalisés à l'occasion des travaux de rénovation du réseau d'eau qui devront être réalisés ces

prochaines années. Le plan d'étude sera utile lorsqu'il s'agira de refermer les routes.

Suite à une question de Mme Nathalie Betrix, il est confirmé que les aménagements des arrêts de bus seront à la charge de la Commune. Pour d'autres arrêts, il faudrait s'adresser directement à Car Postal.

M. Bertrand Herren demande que le ralentissement devrait être privilégié et non pas l'augmentation des difficultés de circulation. M. Christe indique que celle problématique est prise en compte et qu'avant de faire les travaux définitifs, des essais devraient être réalisés pendant quelques mois.

Le Président remercie l'étude Christe-Gygax pour sa présentation.

La Commission de suivi a rempli son rôle et ne semble plus avoir d'utilité vu que les projets concrets devront être présentés au Conseil général par la Municipalité. Dans le cadre des projets qui seront soumis, la présence d'un ou deux membres de cette ancienne Commission sera proposée dans les Commissions ad-hoc.

6. Réponses et communications de la Municipalité

Grange communale

Le Syndic présente un point de situation sur l'avancement du projet et le début des travaux.

Le budget d'environ 2.5 mios a pu être bouclé comme suit :

- CHF 1.8 mios de crédit obtenu auprès de la Banque Cantonale Vaudoise pouvant faire l'objet de tirages par tranches d'avance à terme fixe de CHF 200'000, avec consolidation à l'échéance des travaux.
- Prêt sans intérêt du SELT de CHF 362'000, remboursable sur 15 ans
- Utilisation du fonds communal pour CHF 308'000

A peu près la moitié des travaux a été adjugée pour une valeur supérieure à CHF 1 mio. Le plan laisse apparaître une économie d'environ CHF 100'000 par rapport au budget sur ces travaux. La Municipalité reste donc confiante pour ce qui concerne le respect du budget, conformément aux attentes exprimées par le Conseil général.

Il était prévu que les travaux débutent à fin juin. Toutefois une procédure de recours en matière d'adjudication a été déposée. Elle a un effet suspensif sur lequel la Commune entend faire prochainement recours. Conformément à la procédure, la Commune soumettra tous les documents requis à la cour dans un esprit de transparence.

La Municipalité tient à s'exprimer sur la procédure d'adjudication, également au vu d'un article paru récemment dans la presse.

M. Bärtschi indique que la Municipalité a agit en conformité avec la loi sur les marchés publics. Les critères de sélection ont été définis à l'avance et ont été communiqués aux soumissionnaires sélectionnés sur invitation. Les principes généraux en matière d'adjudication devant être suivis sont stricts et ne permettent malheureusement pas toujours de sélectionner une entreprise locale.

En conséquence, si la Municipalité peut comprendre la déception d'un entrepreneur local non sélectionné ainsi que le caractère émotif qui découle de cette décision, elle ne peut pas accepter les allégations de favoritisme en faveur d'une entreprise lausannoise. A cet égard, la Municipalité indique qu'elle se

réserve le droit de prendre toutes les mesures utiles en cas d'allégations diffamatoires envers elle ou un de ses membres.

Le Président indique qu'il a reçu un courrier de M. Laurent Schopfer et en lit un extrait. M. Schopfer demande notamment qu'une interpellation soit déposée. Etant donné que ce dernier a démissionné du Conseil général et qu'il ne peut pas déposer une interpellation, le Président demande aux membres du Conseil général s'il y a quelqu'un qui souhaite déposer une interpellation. Après avoir laissé un moment de réflexion, le Président demande à nouveau s'il y a un membre qui souhaite déposer une interpellation. Etant donné que personne ne s'est manifesté et qu'il n'y a pas de question, le Président clos le débat sur ce point.

Jean-Daniel Cruchet, Syndic

- Arrêté d'imposition

L'arrêté d'imposition 2011 n'a pas été présenté lors de cette séance. En effet, l'Etat de Vaud n'a pas encore donné d'instructions. De plus, selon des informations de l'UCV, il devrait y avoir un « basculement » de 6 points d'impôts des Communes en faveur du Canton. L'arrêté sera présenté en octobre de façon à tenir le délai du 5 novembre.

Une séance du Conseil général devra néanmoins être organisée en décembre pour la présentation du budget 2011.

- Un plan canicule est en train d'être mis en place
- Tavaux : des travaux ont débuté pour la réparation d'une canalisation affaissée au Chemin des Bruannes.

Armando Cantaffa (Voirie, déchetterie, Strid, PC et service du feu)

- Déchetterie : la commune n'entre pas en matière pour la proposition STRID/Compostière de la Plaine de l'Orbe vu qu'il y a déjà un système de recyclage pour les déchets organique au sein du village, coûtant 2 fois moins cher
- Voirie : la Municipalité attend le devis pour les travaux d'entretien des routes et de reflachage
- Service du feu : il y a 21 sapeurs et 1 réserviste
- Swisscom TV : De manière à pouvoir bénéficier du réseau par internet (VDSL), il serait nécessaire de faire monter de la fibre optique depuis les Tuileries. Un raccordement dans les maisons ne serait toutefois pas nécessaire. Les travaux coûtent CHF 135'000 et Swisscom déduit CHF 300 par ménage, soit environ CHF 50'000. Etant donné que la Commune n'a pas accès à un télé-réseau, l'investissement s'élèverait à près de CHF 70'000. Orges vient de l'installer ce service. Le Président mène un sondage et voit que près de 2/3 des membres seraient intéressés.

Sandra Aubert (Bâtiments communaux, action sociale)

- Le réseau d'accueil de Grandson est le moins cher du canton.

Daniel Trolliet (Forêts et terrains communaux, aménagement centre du village)

- Forêts : La commune devra certifier à nouveau sa forêt. La certification n'a pas produit les avantages attendus. Ceci pourrait changer si les scieries

françaises, qui sont nos clientes, demandent une certification dans le futur. Le coût de certification est limité avec CHF 500.

7. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de proposition individuelle.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 22h20.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 15 juin 2010

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Marc Buchiller

Bernard Milliet